L'ADDIP communique.
Lâcher d'ours en Béarn. Un premier pas en arrière de l'Etat. Incapables de mobiliser, les pro-ours pris en flagrant délit de tricherie.

Ouh les tricheurs !

Nous appelons la ministre de l'Ecologie au plus grand discernement concernant les signatures déposées par CAP OURS. La coordination CAP OURS, incapable de mobiliser, furieuse de voir que presque personne n'a répondu en faveur de l'introduction d'une ourse en Pyrénées Atlantiques en est réduite à ressortir une pétition vieille de 13 mois . **Cette pétition n'est recevable ni sur la forme, ni sur le fonds** :

1) Il s'agit d'une pétition, et non de courriers adressés par voie postale par la population, comme défini par la procédure dictée par arrêté préfectoral.
2) Le lancement de cette pétition est largement antérieur à la consultation **: elle a été mise en ligne en décembre 2009, il y plus d'un an**, sous le titre «2010, l'année de l'ours dans les Pyrénées » . Cette pétition a été diffusée sur des dizaines de sites internet en France et en Europe.
3) L'étude des 4.000 premières réponses de cette pétition, courant mars 2010, nous avait montré **que 9 signataires sur 10 n'habitaient pas les Pyrénées.**

Malgré cet ensemble de procédés irréguliers, l'ampleur et la durée, Cap ours n'a recueilli que 16.000 signatures contre plus de 125.000 en 2005 pour la même cause.

Nous demandons dès aujourd'hui par courrier à Madame la Ministre de l'Ecologie de considérer comme irrecevable cette pétition, et ce avec d'autant plus de fermeté que le Ministère de l'Ecologie, juge et partie, avait accueilli cette pétition sur son propre site internet.

Ouzoum, Barétous, Gavarnie, Haut-Comminges, Haute-Ariège … des délégations de montagnards sont venues de toutes les vallées des Pyrénées ce 4 février remettre au préfet des Pyrénées Atlantiques les **6.800 courriers d'habitants et de collectivités territoriales des Pyrénées opposés à la réintroduction** d'une ourse en Béarn arrivés au siège des associations de la coordination pyrénéenne ADDIP. Hier, le préfet annonçait avoir reçu directement 1.000 courriers.

Une délégation composée de citoyens et d'élus du Béarn et de la chaîne pyrénéenne a été reçue par le Préfet. Nous lui avons demandé de rappeler à la Ministre de l'Ecologie les raisons de notre mobilisation, qui dépasse largement le lâcher d'une ourse supplémentaire :

1) Aucun traité n'oblige la France à réintroduire des ours et la France n'encourt aucune pénalité à ne pas le faire.
2) Nous refusons la vision réductrice d'une certaine frange de l'écologie : **transformer les Pyrénées en sanctuaire du sauvage.** Nous réaffirmons qu'une population viable d'ours (soit 100 à 150 individus) est incompatible avec le maintien des activités traditionnelles du massif: pastoralisme, tourisme diffus, exploitation forestière, chasse. *(voir notre visuel ci-joint)*

Hier encore, le Ministère de l'Ecologie indiquait que *« la décision de lâcher était prise »*. Nous estimons que cela a faussé la « pseudo-consultation », une grande partie de la population ayant considéré qu'il était inutile de s'exprimer, les dés étant jetés. Malgré cela, plus de 6.800 citoyens ont écrit « NON » au Préfet.

Ce matin, ce dernier nous a signifié à deux reprises que **la décision n'était pas prise** : **nous considérons cette information comme un premier signe positif de l'Etat, mais insuffisant.** Nous demandons l'arrêt de tout programme d'implantation de grands prédateurs, et la réorientation des budgets correspondants au développement de nos vallées, à l'emploi, et au maintien des services publics.

D'un bout à l'autre de la chaîne, nous restons très vigilants. La Ministre de l'Ecologie doit se prononcer avant le 27 mars. Nous aspirons à des Pyrénées en paix, mais toute décision de poursuite des introductions risquerait de faire rentrer les Pyrénées dans une nouvelle guerre de l'ours dans nos montagnes.

Nous enfin passé un message aux communes des Pyrénées Atlantiques qui se déclareraient favorables à un lâcher. Parce qu'il est irresponsable et trop facile d'accepter un ours 5 minutes sur sa commune, et de laisser aux voisins les problèmes qu'il va générer.(photo « commune traitre dans mail suivant)

P.S. : vous ne comprenez rien à « cette histoire d'ours ? ». Nous avons réalisé une plaquette très visuelle pour vous l'expliquer.
5 minutes suffisent, le temps d'un bol d'oxygène des Pyrénées !